

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021
21.107**

L'an DEUX MILLE DOUZE le JEUDI VINGT HUIT JANVIER à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 22 janvier 2021), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, M. Alric BERTON, Mme Viviane LESAGE, M. Romain LEFEBVRE, adjoints, Mme Annie PASQUIER, Mme Suzanne NOEL, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. Gilles DUBOISSET, M. Jean-Pierre HURTAUD, M. Christian DALBY, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, M. Fernando NOVAIS, M. Jérôme COUTIER, M. Pierre DELUDET, Mme Loëtitia RAYNAUD, Mme Géraldine LHOSPITALIER, Mme Leïla DOUAR, Mme Magalie BONNEFOY, Mme Sevil AYDIN, Mme Audrey MOLLAIRE, Mme Sylvie SARTIRANO, M. Jean-Pierre MAURY, Mme Marie-Laure BONNICI, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Manuela DE CASTRO ALVES a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Anne-Cécile BENOIT-GOLA a donné pouvoir à M. Jérôme COUTIER
Mme Souhila ZAOUÏ a donné pouvoir à Mme Sevil AYDIN

Étaient absents(es) : M. Yves FREVILLE, Mme Geneviève DE GOUVEIA, M. Philippe DENIZOT, Mme Juliette WERTH, Mme Sylvie GOUZIEN, M. Pierre MOTHET, M. Joseph ROUDILLON, Mme Bernadette VERGNE, M. François BROCHET, Mme Christiane HALM, Mme Aurore STEUFFE.

Délibération affichée
par extrait le 2 février 2021

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme COUTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées.

Tarifs parking Ville-Gozet - Opération commerciale sur les abonnements annuels 2021

M. Pierre LAROCHE, Adjoint

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal n°18.615, en date du 5 décembre 2018, renouvelant le contrat de concession de service public pour l'exploitation des parkings Saint-Pierre, Ville-Gozet et Mairie avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) à compter du 1er janvier 2019, pour une période de 4 ans ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20.620, en date du 10 décembre 2020, fixant les tarifs des parkings d'ouvrage pour l'année 2021.

Considérant la démolition des tours de la Verrerie en 2021, situées à proximité immédiate du parking Ville-Gozet ;

Considérant la demande de la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement proposant à la Collectivité d'offrir un mois de stationnement gratuit à tout usager souscrivant un abonnement annuel en 2021.

La Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement propose d'offrir un mois de stationnement gratuit à tout usager souscrivant un abonnement annuel en 2021.

Cet abonnement annuel 2021 s'élève à 264,40 €, l'abonné bénéficiera d'un mois supplémentaire offert.

Après avis favorable de la Commission « Cadre de Vie, Développement Durable, Tranquillité publique » du 13 janvier 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'application d'un nouveau tarif concernant le stationnement du parking Ville-Gozet se traduisant par l'attribution d'un mois gratuit en contrepartie du paiement d'un abonnement annuel 2021.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ :
29 pour

Document déposé
à la Sous-Préfecture
de Montluçon,
le 2 février 2021
Sous le numéro :
003-210301859-20210128-46506-
DE-1-1

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

Frédéric LAPORTE